

L'an deux mille vingt-quatre, le deux décembre à 19h00, le conseil s'est réuni sous la présidence de Stephen GAUTIER, maire. Réunion tenue en séance publique à la mairie.

Présents : Martine BUGNOT, Manuel CARNEIRO, Marc de CLAVIERE, Stephen GAUTIER, Jérôme LACOUR, Elise MERCIER, Daniel MOREL, Ophélie MOREL, Madeleine ORIOL, Eliane RAVISTRE, Carine RIGOLLET, Diane SUIPHON, Gérard TUFEL, Michel VUGNON

Absent : Jilian MILLET

Secrétaire de séance : Michel VUGNON

Date de convocation : 28/11/2024

1. APPROBATION COMPTE RENDU DE REUNION

Ce point est reporté à la séance du 11/12/2024.

2. FINANCES

Délibération n°2024-12-053 : budget Assainissement – instauration d'une contre-valeur eau/assainissement

Le Maire expose que les redevances dites « domestiques » des agences de l'eau ont été modifiées par la Loi de finances du 29/12/2023, et par décret n°2024-787 du 09/07/2024, à savoir :

- Suppression des deux redevances « pollution domestique » et « modernisation des réseaux de collecte »
- Création de trois nouvelles redevances :
 - Consommation d'eau potable
 - Performance des réseaux d'eau potable
 - Performance des systèmes d'assainissement collectif

Il précise que les collectivités organisatrices de la distribution d'eau/du traitement des eaux usées seront assujetties aux redevances performance, qui devront ensuite être reversées à l'Agence de l'Eau. Il en résulte que ces redevances seront répercutées sur la facture d'eau, sous la forme d'un supplément de prix au m³ d'eau vendue/assainie (ou contre-valeurs) perçu auprès des abonnés domestiques et industriels. Ces dispositions seront mises en œuvre dès le 01/01/2025 et les collectivités compétentes doivent délibérer sur la contre-valeur à facturer aux abonnés. La commune de Condeissiat exerce la compétence assainissement collectif.

Il informe l'assemblée des valeurs des redevances de performance, arrondies au centime d'euro près, et arrêtées par l'Agence de l'Eau RMC pour 2025, comme suit :

2025	Valeur de base en €/m ³	Coefficient modulation	Valeur en €/m ³
Redevance performance des systèmes d'assainissement collectif	0,03	0,30	0,01

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer pour l'année 2025 le montant de la

contre-valeur de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif devant être répercutée sur chaque usager du service public de distribution d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu à 0,01 € HT/m³. Il autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Délibération n°2024-12-054 : recensement de la population – forfait kilométrique

Le Maire rappelle à l'assemblée que le recensement de la population aura lieu du 16 janvier au 15 février 2025. Il propose de définir les modalités de participation aux frais kilométriques des agents recenseurs pour la campagne de recensement de 2025.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, se prononce en faveur de l'attribution d'un montant forfaitaire de 60,00 € aux agents recenseurs pour les déplacements réalisés dans le cadre de leur mission de recensement de la population de 2025. Le versement sera porté sur le bulletin de salaire de fin de mission, sous réserve d'avoir accompli cette mission en totalité.

Délibération n°2024-12-055 : attribution de chèques cadeaux aux agents territoriaux

Le Maire rappelle le dispositif de chèques cadeaux de la Dombes « Happy Kdo » lancé par la Communauté de Communes de la Dombes en 2020 et dont les agents communaux ont bénéficié en 2022 et 2023. Il propose d'attribuer pour Noël 2024 un chèque cadeau de la Dombes à chaque agent communal actuellement en poste. Il précise que ce dispositif permet d'offrir aux agents un pouvoir d'achat additionnel sans générer de charges sociales supplémentaires pour la commune. Par ailleurs, ces chèques cadeau sont utilisables chez des commerçants de la Dombes adhérents au réseau « Happy Kdo », ce qui soutient le commerce de proximité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, se prononce en faveur de l'attribution d'un chèque cadeau à chaque agent territorial dont le contrat de travail est en cours au 30/11/2024. Le montant offert sera de 150,00 € par agent, ce qui représente un montant total de 1 350,00 €. Il autorise le Maire à passer commande auprès de la Communauté de Communes de la Dombes.

3. INFRASTRUCTURES

BATIMENTS

Salle polyvalente : une consultation a été mise en ligne pour le lot zinguerie. Les offres reçues ont été analysées et une phase de négociation portant sur le critère du prix est en cours, conformément au règlement de consultation. La remise des offres est fixé au 06/12/2024 à 12h00.

Le choix du prestataire zinguerie sera inscrit à l'ordre du jour du Conseil municipal programmé le 11/12/2024 à 19h00.

Ecole de la Source : de nouvelles infiltrations se sont produites. L'agent technique a inspecté la toiture, mais n'a pas trouvé l'origine des infiltrations. Daniel MOREL se charge de contacter l'entreprise CHARRION pour faire réaliser un diagnostic de l'état de la toiture.

VOIRIE

Route de la Crochère : la commission Infrastructures a relevé, lors de ses tournées d'inspection, des arbres non élagués qui penchent désormais dangereusement sur la Route de la Crochère. Le propriétaire des arbres, contacté par téléphone, confirme avoir commandé dernièrement ces travaux auprès d'une entreprise spécialisée.

Chemin de Curtaban : le chemin communal est actuellement encombré par de la terre provenant d'un curage de fossé. La commission Infrastructures contactera le propriétaire à l'origine des travaux.

Parking de la salle polyvalente : l'entreprise BELOUZARD a réalisé l'élagage des haies autour de la salle polyvalente. Un riverain a interpellé la commission en raison de la quantité de feuilles qui tombe sur sa propriété. La commission a constaté sur place que les branches dépassent, mais ne souhaitent pas abimer la belle forme de ces arbres ou en atteindre la santé par une taille unilatérale. Aucun autre riverain de la salle polyvalente ne s'est plaint.

Tempête du 25/11/2024 : Stephen GAUTIER informe que le vent violent a engendré des dégâts dans certains exploitations agricoles, dont GAEC DES RIVOLIERES.

Carrefour de la Genetière : Daniel MOREL rappelle qu'à la suite de l'accident de la circulation, survenu le 16/10/2024, une action commune avec la commune de Chaveyriat a été initiée dans le but d'obtenir la sécurisation de ce carrefour. Une rencontre a eu lieu le 18/11/2024 avec le maire de Chaveyriat. Il a été décidé de demander dans un premier temps au Département de l'Ain un comptage de véhicules sur la RD 936 et la RD 26 et une limitation de la vitesse sur la RD 936 à 50 km/heure. Il sera demandé dans un deuxième temps au Département une sécurisation pérenne du carrefour (rond-point, feux tricolores ou bien radar).

Route de la Buissonnière : la commission Infrastructures propose la pose d'une mention de distance sous les panneaux 50 km/heure et « virages dangereux ».

Route de Farquet : l'effondrement d'une traversée de route a entraîné l'inondation de l'accotement. L'entreprise SOGEDO a été sollicitée pour une recherche de fuite sur canalisation d'eau potable. La commune consulte actuellement pour la réfection de la voirie à cette endroit.

Réseau gaz de ville : en 2001-2002, la municipalité a entrepris l'aménagement de la voirie du centre bourg et a fait installer à l'occasion des travaux une conduite, des branchements et des logettes en prévision de la fourniture du gaz de ville. A ce jour, la commune de Condeissiat n'est pas desservie en gaz naturel. Les propriétaires souhaitant modifier les logettes et/ou branchements doivent s'engager à rétablir les logettes correspondantes, par écrit, auprès de la mairie.

ASSAINISSEMENT

Opération de mise en séparatif du réseau de collecte : Daniel MOREL informe l'assemblée que la commission Infrastructures a contacté téléphone MG Eau, maître d'œuvre, pour rappeler les dernières reprises de travaux à réaliser avant la réunion de réception de mise en séparatif du réseau de collecte.

Système de traitement : Daniel MOREL donne lecture des résultats des analyses réalisées le 12/11/2024 par SATESE. Les performances épuratoires des lagunes sont satisfaisants pour la filière de traitement.

4. CADRE DE VIE

URBANISME

La commission Cadre de Vie, réunie le 27/11/2024, a étudié les demandes d'autorisation d'urbanisme suivantes :

- **Déclaration préalable** :
 - SIMONET Damien : rénovation maison
 - MANSUY Christine : réfection toiture

Immeuble LOGIDIA : Jérôme LACOUR propose, pour la sécurité des piétons, de rappeler aux résidents de cet immeuble que selon le Code de la route, il est interdit de stationner sur le trottoir.

Immeuble délabré : le propriétaire de l'immeuble 4 route de la Bresse n'a pas encore réalisé la démolition prescrite par le Tribunal Judiciaire. Il s'est présenté en mairie le 29/11/2024 et s'est engagé à effectuer début janvier les travaux de démolition et remettre les devis correspondants à la mairie le 05/12/2024.

Urbanisation zone 1AU : le projet d'aménagement situé en face de la salle polyvalente pourrait inclure la parcelle B0695 pour créer une voie d'accès à l'ensemble. Il est décidé de se renseigner auprès des services de cadastre sur la situation administrative de cette parcelle.

AMENAGEMENT

Délibération n°2024-12-056 : ZAEnR – identification de zones d'accélération des énergies renouvelables

Le Maire rappelle que les dispositions de l'article 15 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables prévoient la définition par les communes de zones d'accélération par filière pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables. Une concertation avec la population a été réalisée du 13 mars au 8 avril 2024. Les zones d'accélération correspondent aux zones jugées prioritaires pour l'implantation d'installations de production d'énergies renouvelables **solaires en toiture** ont été identifiées comme suit :

Bâtiments	Adresse	N° de parcelle cadastrale	Superficie et potentiel PV
Salle polyvalente	268 route de Neuville les Dames	D388	291 m2 / 85%
Locaux techniques	ZA La Vernache	D475	115 m2 / 84%
Ecole primaire	145 rue de la Source	B494	247 m2 / 83%
Toiture remise (particulier)	1672 rte Buissonnière 1636 rte Buissonnière	B769, B770 et B581	322 m2 / 89%

Le zonage qui en découle, établi par la DDT sur <https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr>, est projeté lors de la séance.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, valide la carte de zonage d'accélération des énergies renouvelables établie par la Direction Départementale des Territoires de l'Ain, mise en ligne sur <https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr>. Il charge M. le Maire de transmettre cette délibération au référant préfectoral.

TERRAINS

Marc de CLAVIERE informe l'assemblée qu'il n'y a pas cession automatique d'un bail rural et que toute cession de bail est soumise à l'agrément du propriétaire. Etant donné que preneurs actuels des quatre parcelles de la commune envisagent la cession de ces parcelles à des tiers, il confirme que pour la location des parcelles B0186, D0168, D0169 et D0381, la commune peut ouvrir la location à appel à candidature.

COMMUNICATION

Fibre optique : Jérôme LACOUR rapporte son entretien téléphonique avec le fournisseur ORANGE, lors duquel il a appris que la salle polyvalente est actuellement non éligible à la fibre optique. Il se charge de se renseigner auprès du SIEA, car on ne peut pas laisser la salle polyvalente sans liaison internet.

5. ENFANCE JEUNESSE

VIE SCOLAIRE

Sécurité aux abords des écoles : Carine RIGOLLET rappelle les questions des parents d'élèves lors du Conseil d'école qui s'est déroulé le 15/10/2024, notamment en matière de sécurité. Des affiches temporaires ont été apposées pour éloigner les chiens de portail, même en laisse. Pour le tabac, il est envisagé une zone sans tabac. Des arrêtés municipaux seront pris dans les prochaines semaines.

Carine RIGOLLET propose de rechercher des aménagements pour améliorer la visibilité des passages piétons, notamment au niveau du carrefour Route de Neuville-les-Dames/Rue de la Source, Route de la Bresse/Rue de la Source et Route de la Dombes en face de l'arrêt du car scolaire. Ces aménagements seront à inscrire au budget 2025. Stephen GAUTIER rappelle par ailleurs que le Conseil avait évoqué la mise en place d'un ralentisseur vers la Place de la Bascule, solution qui n'avait pas été retenue à l'époque.

PERISCOLAIRE

Accueil périscolaire : Ophélie MOREL, présidente du Centre de Loisirs, alerte à nouveau le Conseil municipal sur la situation financière de l'association. Les difficultés qui se profilent sont engendrées par le nombre croissant d'heures de présence nécessaire pour faire fonctionner correctement le service. Parmi les solutions envisagées : l'augmentation des cotisations et/ou tarifs horaires ou diminution du temps d'accueil.

Stephen GAUTIER rappelle que la commune subventionne déjà l'association à hauteur de 20% environ des charges de personnel. Une subvention supplémentaire éventuelle serait basée sur le résultat de l'année scolaire en cours et en fonction d'une étude sur une plus longue période, des manifestations projetées.

Restaurant scolaire : Carine RIGOLLET donne le compte rendu du dernier point réalisé le 19/11/2024 avec les agents en charge de la cantine scolaire. Lors de cette réunion, il a été décidé de remodeler le règlement intérieur de la façon suivante ;

- faits réitérés sur une période d'un mois : avertissement par écrit aux parents avec possibilité de prendre rendez-vous avec la municipalité
- enfant que représente un danger pour les autres : exclusion

Stephen GAUTIER informe le Conseil municipal que Nadine BERNIGAUD est actuellement absente pour maladie et que Amandine RUDE le sera à partir du 07/01/2025. L'équipe est donc réduite à 4 agents pour les semaines à venir. Carine RIGOLLET rappelle qu'il ne faut pas perdre de vue qu'un travail a été mené avec les agents au cours des derniers mois et qu'il est toujours prévu qu'un agent se détache auprès des enfants qui ont besoin de plus d'aide pendant le temps méridien.

Pour le repas de Noël de la cantine, qui aura lieu le 20/12/2024 à la salle polyvalente, plusieurs conseillers municipaux se rendront disponibles le 19/12/2024 à 18h00 pour la mise en place de la salle.

ANIMATIONS

Ronde des Jeux : Carine RIGOLLET rappelle que cette manifestation aura lieu le 06/12/2024 à la mairie de Condeissiat. Rendez-vous est donné à la commission Enfance Jeunesse à 13h45 pour la mise en place. Les animations commenceront à 15h30 avec des jeux pour les adultes et se poursuivra à partir de 16h30 pour les plus jeunes.

Illuminations : organisé le 06/12/2024 au soir par plusieurs associations de la commune dans la cour de la mairie. Il est prévu un marché de producteurs locaux. La bibliothèque municipale sera exceptionnellement ouverte au public. Un feu d'artifice est également prévu au cours de la soirée.

Club Condeiss' : les jeunes prévoient leur première vente de brioches lors de la Ronde des Jeux pour autofinancer leurs manifestations. Ils organiseront également une manifestation « crêpes » en mairie le 11/12/2024.

6. ECONOMIE SOCIAL

ECONOMIE

Marché hebdomadaire : Eliane RAVISTRE rappelle que la commission doit convoquer prochainement les marchands pour organiser le transfert du marché à la Place du Village.

SOCIAL

Eliane RAVISTRE évoque la remise, le 13/11/2024, de la collecte des dons à l'association Courir pour Elles. Elle informe également d'une demande de logement social soumise récemment par une habitante de la commune.

TOURISME

Sentier PDIPR : Martine BUGNOT donne le compte rendu de la visite à Condeissiat de Dombes Tourisme pour vérifier le balisage du sentier mis en place selon les consignes de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre. Quelques modifications ont été apportées.

La pancarte indiquant le parcours sera positionnée vers la salle polyvalente, contre le grillage du terrain de tennis, et le tracé légèrement modifié afin d'éviter que les marcheurs traversent le terrain en herbe récemment réaménagé.

La table et banc fournis dans le cadre du programme PDIPR seront installés par les Bénévoles du Four, le tout financé par la société de signalétique. Il reste une incertitude quant au financement des quelques panneaux indicateurs omis par la FFRP, d'un montant approximatif de 800 €.

7. COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Compte rendu du Conseil communautaire du 18/11/2024

Daniel MOREL donne le compte rendu de la séance. Il souligne que l'association TREMPLIN a été retenue dans le cadre de la délégation de service public pour la ressourcerie. Par ailleurs, le conseil communautaire a débattu de l'adhésion de la Communauté de Communes de la Dombes à France Locale, structure mutualisée qui permettrait l'obtention de taux préférentiels d'emprunt pour les structures publiques de son territoire (sujet ajourné en l'attente de plus d'informations).

8. COMPTE RENDU DE REUNION

SIVOS du 18/11/2024 – Daniel MOREL

Le syndicat a passé en revue les travaux réalisés dernièrement dans la salle Jacques VERZIER à Saint-André-le-Bouchoux. Des travaux de réfection de grillage sont programmés sur l'espace sportif de Condeissiat courant décembre 2024.

Préfecture de l'Ain du 11/2024 – Eliane RAVISTRE

Cette rencontre, qui a été organisée en lien avec l'AVEMA, la Gendarmerie et la Police, a été initiée afin de sensibiliser les élus municipaux à la problématique des violences conjugales. Chaque commune devant désigner un référent, ce point sera abordé en Conseil municipal début 2025.

9. QUESTIONS DIVERSES

Achat barnum : Le Conseil prend connaissance des divers devis de barnum. Il est décidé de faire venir un barnum en démonstration, afin de déterminer sa solidité et ainsi que la facilité de montage/démontage.

Bénévoles : Eliane RAVISTRE propose d'organiser un apéritif pour les bénévoles de la commune (fleurissement, four, bibliothèque) le 10/01/2025 à 18h00.

Immeuble locatif Le Cheval Blanc : Stephen GAUTIER informe l'assemblée que le chien hébergé dans l'immeuble Cheval Blanc et qui terrorisait le voisinage (une habitante de la Rue de la Source a été mordue) a été confié par son propriétaire à la fourrière à la demande de la municipalité.

La séance est levée à 21h50